

## Contenus

La Communauté est confrontée à la récession, la croissance économique stagne, le chômage augmente. Sur base de chiffres récemment publiés, le Professeur Tamás Palásthy analyse la situation et propose des solutions possibles à la crise (p. 1).

La pollution des mers ne connaît pas de frontières. Un résumé du plan d'action de la CE en la matière (p. 4-5).

Quant à la bataille des bananes, elle peut paraître exotique, peut-être même comique. En réalité, les intérêts en jeu sont importants. Producteurs, importateurs et consommateurs: les intérêts ne sont pas les mêmes (p. 6-7).

Le marché unique poursuit sa marche en avant. M. R. Vanni d'Archirafi, commissaire européen chargé des questions liées au marché unique, livre aux lecteurs d'EURinfo les tenants et aboutissants de ce marché (p. 10).

L'application du nouveau régime TVA endiguera les possibilités de fraude (p. 8).

La libre circulation des personnes touche aussi les pensionnés (p. 14).

Un article présente le paquet Delors II qui est à la base du financement futur de la CE (p. 15-16).

L'Orchestre des Jeunes de la CE sera au mois d'avril à Anvers pour un concert. EURinfo présente cet orchestre trop peu connu (p. 9).

Nous espérons qu'entre-temps, vous vous êtes familiarisés avec la nouvelle présentation d'EURinfo. Elle offre un peu plus d'espace pour les articles et permet de mieux valoriser les photos.



J.F. van den Broeck,  
Directeur du Bureau en Belgique  
de la Commission des  
Communautés européennes.

# Emploi et chômage

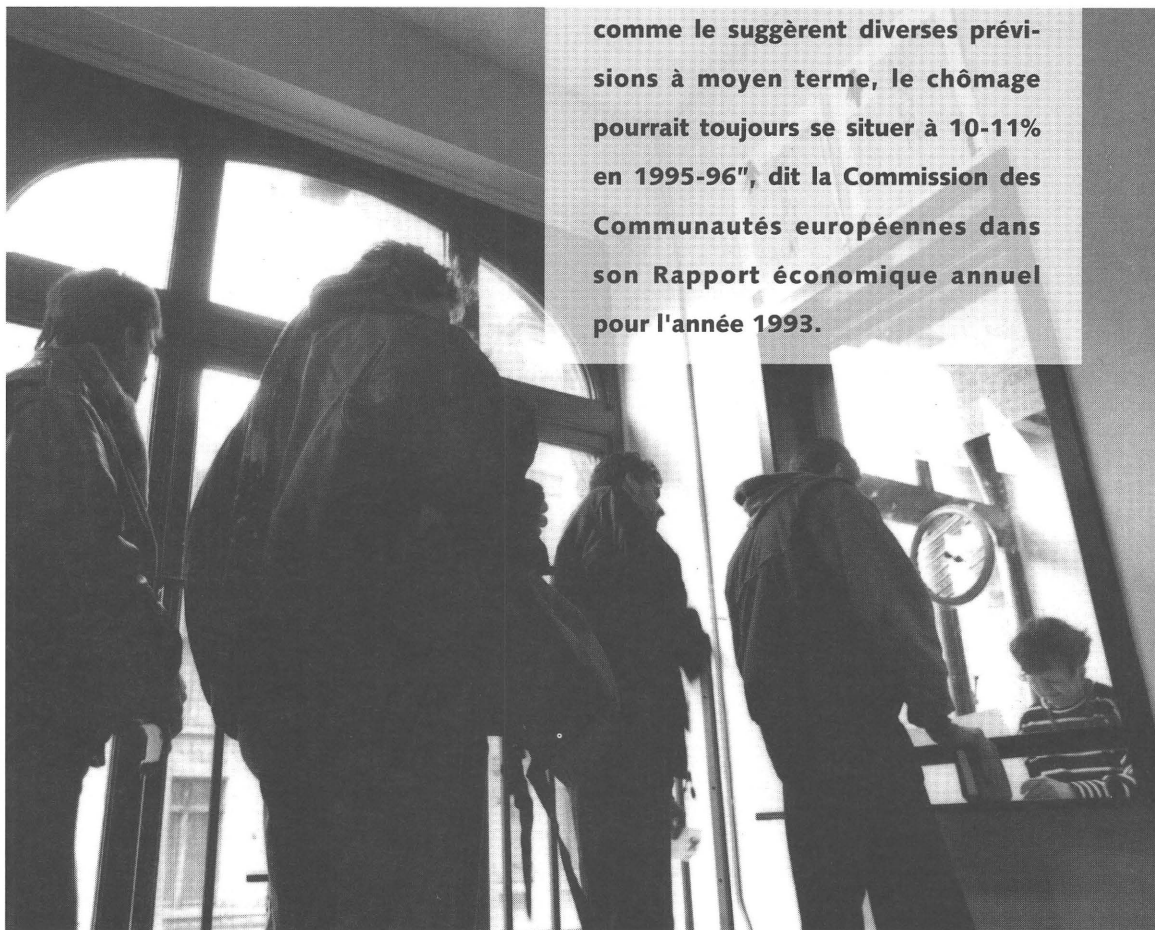
par

Tamás

Palásthy

**D'après les prévisions économiques, 1993 sera une année difficile pour l'économie européenne mais la situation s'améliorera progressivement à partir de 1994. Par contre, on s'attend à la hausse du chômage (cf. tableau 1). Et "même si la croissance**

**revient à des taux de l'ordre de 3%, comme le suggèrent diverses prévisions à moyen terme, le chômage pourrait toujours se situer à 10-11% en 1995-96", dit la Commission des Communautés européennes dans son Rapport économique annuel pour l'année 1993.**



Pool/PN - © Photo News

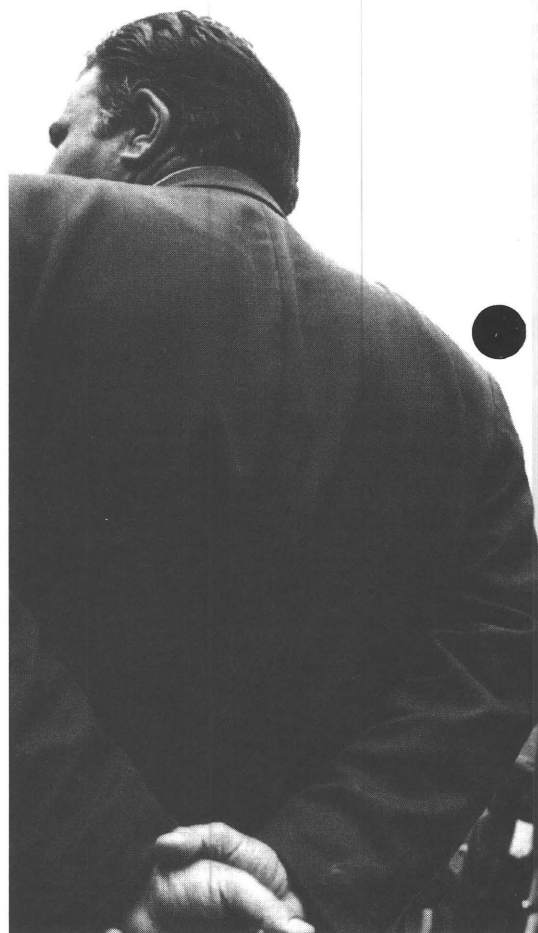
Hélas, contrairement aux explications qui s'appuient uniquement sur l'analyse des fluctuations conjoncturelles et des événements fortuits du monde occidental, la montée du chômage depuis les Golden Sixties s'explique plutôt par trois tendances lourdes que chacun peut facilement observer, à savoir l'accélération du progrès technique, la "convergence économique" entre les différentes régions du globe et qui est à l'origine entre autres non seulement de la

migration des hommes mais aussi de la relocalisation des usines, et finalement l'excès chronique de l'épargne sur l'investissement dans notre civilisation. Ces trois tendances méritent un bref développement. La révolution industrielle qui est toujours en cours, malgré ses immenses bienfaits génère aussi des effets indésirables. Il y en a deux qui nous intéressent ici, primo, la substitution progressive des ressources géologiques aux ressources de la biosphère dans la

**TABLEAU 1: NOMBRE DE CHOMEURS  
EN % DE LA POPULATION ACTIVE CIVILE**

	1990	1991	1992	1993*	1994*
B	7.6	7.5	8.2	9 1/4	9 3/4
DK	8.1	8.9	9.5	9 1/2	9 1/4
D			7.5	8 1/2	8 3/4
GR	7.2	7.7	7.7	8 1/2	9
E	16.1	16.3	18.0	19 1/2	20
F	9.0	9.5	10.1	10 3/4	11 1/2
IRL	14.5	16.2	17.8	19 1/2	20 1/2
I	9.9	10.2	10.2	10 1/2	10 3/4
L	1.7	1.6	1.9	2	2
NL	7.5	7.0	6.7	7 1/2	8
P	4.6	4.1	4.8	5 1/2	9
UK	7.0	9.1	10.8	12 1/4	2 3/4
CE		10.1	11	11 1/2	

\* Basé sur les prévisions de janvier 1993. Source: CEE



Yves Orlent & Christian Aschmann © Photo News

## EUROPAMUSICALE

Placé sous la patronage de Jacques Delors, Président de la Commission européenne, le Festival musical européen EUROPA-MUSICALE se déroulera à Munich du 1er au 31 octobre 1993.

Pendant un mois, 33 grands orchestres symphoniques européens présenteront des oeuvres nationales. Avant chaque concert, des orateurs des différents pays formuleraient leurs vœux européens. L'Orchestre national de Belgique sous la direction de Ronald Zollman représentera les couples belges aux côtés de l'écrivain Pierre Mertens. Renseignements: Tél. [00 49] 89 29 38 82

## IMMIGRATION

La deuxième conférence sur l'immigration clandestine en provenance de l'Est s'est achevée le 16 février dernier par un appel des trente-cinq Etats européens à un renforcement de la lutte contre cette immigration en

▶▶ production de matières premières, d'où la crise chronique de l'agriculture d'une part et la pollution croissante d'autre part, et secundo, le chômage technologique. "Il faut entendre par là le chômage qui est dû au fait que nous découvrons des moyens d'économiser de la main-d'oeuvre à une vitesse plus grande que nous ne savons trouver de nouvelles utilisations du travail humain" (Keynes, 1930).

Ainsi d'après un expert allemand, "il existe, en toile de fond, une tendance durable à la rationalisation de l'économie qui permet chaque année d'atteindre les mêmes résultats que l'année précédente en utilisant une main-d'oeuvre dont les effectifs ont diminué de 3,5 - 4% (...) Un taux de croissance annuel de 3,5 est donc tout juste suffisant pour annuler les effets de la rationalisation et stabiliser l'emploi" (D. Mertens, 1979). Mais à ce chômage technologique s'ajoute encore le chômage qui résulte chez nous de la convergence économique entre les régions du globe. La vitesse de cette convergence fort heureusement pour nous, est assez modérée. Car elle dépend non seulement des obstacles physiques et culturels mais aussi des barrières politiques et monétaires qui freinent les échanges et la mobilité du travail et du capital. Cependant, contrairement aux idées largement répandues, la convergence affecte le niveau de vie et le niveau d'emploi dans les deux sens, à peu près à la manière des vases communicants.

Ainsi par exemple, le transfert de la production de nos entreprises vers les régions à bas salaires (relocalisation des usines, travail à façon, etc.) réduit l'emploi chez nous mais il l'augmente ailleurs. Et compte tenu des différences énormes de salaires entre les régions européennes et a fortiori entre celles-ci et les autres régions du monde, nous devons nous attendre à l'amplification de ces mouvements dans l'avenir.

Ces deux tendances lourdes évidemment réduisent la propension à consommer et augmentent la propension à épargner de la communauté des Européens. Mais cette épargne ne se convertit pas en investissements et donc en emplois, car "l'investissement nouveau ne peut se produire en sus du désinvestissement courant que si l'on s'attend à une augmentation de la dépense future pour la consommation. Chaque fois que nous assurons l'équilibre d'aujourd'hui en augmentant l'investissement, nous aggravons la difficulté que nous aurons à assurer l'équilibre de demain. Une diminution de la propension à consommer d'aujourd'hui ne peut être conforme à l'intérêt public que si l'on s'attend qu'une propension accrue à consommer s'établisse quelque jour" (Keynes, 1936).

En effet, "le principe économique qui presque invariablement sert de base aux conseils pratiques des économistes est que, toutes choses égales d'ail-



TABLEAU 2:

DETTE PUBLIQUE BRUTE (EN % DU PIB)

	1990	1991	1992
B	128.3	130.1	132.2
DK	66.7	72.2	74.0
D		42.0	43.3
GR	96.3	102.0	106.7
E	44.5	45.6	47.4
F	46.7	48.5	50.1
IRL	101.6	100.9	99.0
I	97.8	101.3	106.8
L	6.9	6.1	6.8
NL	78.8	78.3	79.8
P	68.4	68.5	66.2
UK	39.8	41.1	45.9

Source: CEE

leurs, une diminution de la dépense tend à faire baisser le taux d'intérêt et une augmentation de l'investissement tend à le faire monter. Or, si le facteur que ces deux quantités déterminent n'est pas le taux d'intérêt mais le volume global de l'emploi, le fonctionnement du système économique nous apparaîtra sous un aspect radicalement différent. On regardera d'un tout autre œil un affaiblissement du penchant à la dépense si, au lieu de le considérer comme un facteur, qui toutes choses égales d'ailleurs, accroît l'investissement, on y voit un seul facteur qui, toutes choses égales d'ailleurs, diminue l'emploi" (Keynes, 1936).

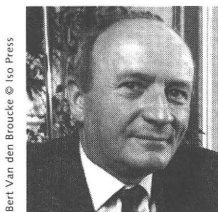
#### Pas de solution miracle

Nous voici au cœur du problème de chômage dû à l'excès de l'épargne sur les investissements. Hélas, il n'y a pas de solution satisfaisante à ce problème. Car la valorisation de l'épargne excédentaire sous forme de prêts à l'étranger, à la consommation des ménages et au Gouvernement, ne soutient la demande effective et l'emploi que temporairement. Ainsi, le niveau d'emploi sera à nouveau remis en question à partir du moment où ces agents atteindront leur limite d'endettement, car l'épargne excédentaire ne trouvera plus de preneurs crédibles. C'est le cas déjà de beaucoup de ménages et de débiteurs étrangers mais aussi de quelques pays de la CEE (cf. tabl. 2).

Il n'y a pas de solution miracle hélas, contre les effets négatifs de ces trois tendances sur

notre niveau d'emploi et sur notre niveau de bien-être matériel. Mais nous pourrions encore améliorer la propension à consommer par une redistribution plus équitable et des revenus (directs et indirects) et du temps disponible (temps du chômage, etc.) des ménages. En effet, le volume et la nature de la consommation dépendent non seulement du revenu mais aussi du temps libre des ménages.

Il va de soi que la mise en oeuvre d'une réforme fiscale et parafiscale appropriée facilitant aussi le partage équitable du travail et le réaménagement du temps à l'échelle sociale exigeraient non seulement un délai considérable mais aussi des sacrifices, mais le sentiment de sécurité existentielle de tous et par conséquent la cohésion et l'efficacité économique, la vraie, de la société en sortiraient renforcés. □



Bert Van den Broucke © Iso Press

Tamás Palásthy (GL)

est économiste et l'auteur entre autres d'un plan qui porte son nom. Les intertitres sont de la rédaction.

- ○ ○ provenance des anciens pays communistes. Les participants ont adopté à l'unanimité une série de recommandations non contraignantes portant sur trois points principaux: l'instauration de sanctions contre les transporteurs qui acheminent des personnes en situation irrégulière, la qualification pénale du délit de trafic d'hommes et la multiplication des accords de réadmission entre pays de l'Est.

#### RAPPORT GENERAL

Le 26<sup>ème</sup> Rapport général sur l'activité des Communautés européennes (1992) vient de paraître. Avec ses 556 pages, il permet de suivre les orientations politiques mises en oeuvre au cours de l'année dernière. Il constitue un parfait instrument de référence permettant à tous les observateurs de la vie européenne d'obtenir une information concrète et précise sur les différentes activités communautaires. XXVI<sup>ème</sup> Rapport général ○ ○ ○

# Pour des navires-pétroliers plus sûrs!

Le 5 janvier, à 6 h 00 du matin, le pétrolier "Braer" qui faisait route de la Norvège vers le Canada, dérivait à la suite d'une violente tempête le long des côtes des îles Shetland. Quelques heures plus tard, le "Braer" s'échouait sur

les rochers. Il transportait 85.000 tonnes de pétrole, deux fois plus que l'Exxon Valdez, le navire qui avait provoqué en 1989 une gigantesque catastrophe écologique sur les rivages de l'Alaska.



Willkinson/F. S. P.

◦ ◦ ◦ sur l'activité des Communautés européennes 1992. Office des Publications officielles des Communautés européennes - Luxembourg, 1992, XXVI, 556 p., 20 ECU hors TVA. Disponible auprès des différents bureaux de vente des publications officielles des Communautés européennes.

## " KAROLUS "

Pendant les 5 prochaines années, 1.900 fonctionnaires provenant des administrations des Etats membres directement intéressés par la réalisation du marché intérieur, et plus particulièrement par la mise en oeuvre du droit communautaire, auront l'occasion de travailler pendant une durée moyenne de deux mois

◦ ◦ ◦

Deux jours plus tard, le littoral était recouvert d'une boue épaisse et l'intérieur du pays était sévèrement touché. Les Shetland, où vivent et se reproduisent de nombreuses espèces d'oiseaux et des loutres, ont été ravagées par une immense catastrophe écologique. Le pétrole a submergé et anéanti des élevages de saumons, les cultures maraîchères ont été dévastées et il a fallu retirer les nombreux moutons des prés empoisonnés.

Cette catastrophe a fait resurgir les questions touchant à la sécurité des pétroliers géants. Un mois auparavant, le pétrolier grec "Aegean Sea" avait fait naufrage près de La Corogne face aux côtes espagnoles.

La catastrophe des Shetland est, après celle de l'Amoco Cadiz qui s'était produite en 1978 sur les côtes bretonnes, l'une des plus graves de l'histoire. En 1978, 220.000 tonnes de pétrole s'étaient échappées dans la mer, anéantissant des milliers d'oiseaux, de poissons et de plantes et provoquant pour l'ostréculture des dégâts irréparables.

Après la fermeture du canal de Suez en 1956, d'autres moyens de transport ont été envisagés pour assurer l'approvisionnement de l'Occident en pétrole. Les Japonais ont conçu des pétroliers géants qui leur permettaient de contourner l'Afrique.

On se mit dès lors à construire des navires de plus en plus grands en donnant la priorité à la compression des coûts de transport du pétrole. L'éventualité d'une catastrophe écologique au cas où ces navires connaîtraient des ennuis ne fut guère prise en considération. Le 16 mars 1978, le naufrage de l'Amoco Cadiz ouvrit brusquement les yeux de chacun.

## La mer territoriale

A l'origine, le traité de Rome ignorait les questions de l'environnement. C'est au cours des années 60 que les préoccupations ont commencé à prendre de l'ampleur. Les Nations unies ont organisé en 1972 à Stockholm une conférence sur l'environnement (UNCLOS: United Nations Conferen-

ce on the Law of the Sea - Conférence des Nations unies sur le droit de la mer) qui n'est pas restée sans suite.

Les problèmes écologiques ont été pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil européen de Paris en octobre 1972. Le premier résultat de cette nouvelle politique a été un programme d'action en matière d'environnement adopté par le Conseil des ministres en novembre 1973.

Ce programme a été le premier d'une série de programmes semblables.

En 1974, un accord concernant la prévention de la pollution marine a été conclu lors de la conférence de Paris entre les neuf pays de la CE et la plupart des pays d'Europe de l'Ouest (la Commission y a pris part comme observateur).

Par la suite, en 1978, la Communauté européenne a étendu à 12 miles la mer territoriale, estimant qu'elle devait faire de la prévention et de la lutte contre la pollution marine un objectif important de son action. Dans le cadre des conventions de l'UNCLOS, les Etats riverains se sont engagés à prendre des mesures concernant la prévention, la réduction et le contrôle de la pollution des mers provoquée par les navires.

#### Programme d'action

La catastrophe survenue le long des côtes de Shetland a renforcé la volonté de prendre rapidement des mesures. Seize jours après la catastrophe, le Parlement européen a adopté une résolution suggérant diverses mesures communautaires destinées à prévenir ce genre de catastrophe et le 25 janvier, moins de trois semaines après la catastrophe, les ministres de l'environnement et des transports des Douze se sont déclarés prêts, lors d'une réunion extraordinaire consacrée à ce sujet, à prendre des mesures concrètes en juin.

La Commission des Communautés européennes prépare actuellement un programme d'action destiné à renforcer la sécurité des transports maritimes et à prévenir la pollution des mers (sur l'ensemble des accidents qui se produisent en mer, 45% concernent des "cargos conventionnels", 25% des bateaux de pêche et 5 à 7% des pétroliers). La Commission envisage quatre types d'actions.

Il s'agit en premier lieu de faire appliquer de façon stricte les normes internationales en vigueur relatives à l'état des navires (leur construction et leur entretien - comme la double carène pour les pétroliers, obligatoire à partir du 6 juillet 1993). On pourrait refuser l'accès des ports de la

Communauté à tous les navires ne respectant pas les normes. Mais le Parlement européen veut aller plus loin et obtenir l'interdiction de l'accès des ports de la Communauté à tous les navires de plus de 15 ans, comme cela se fait aux Etats-Unis.

Le deuxième type d'action envisagé consiste à améliorer les services aux navires en détresse: communications radio, aides à la navigation, information et dispositifs d'urgence. Le Parlement européen suggère un système de guidage obligatoire lorsque les bateaux transportant une cargaison dangereuse, longent les côtes, ainsi qu'un contrôle radar.

En troisième lieu, la Commission souhaite définir un minimum obligatoire de formation pour les marins. Elle subventionnera des programmes de formation spéciaux afin de mieux préparer à leurs tâches les équipages sur les navires à risques.

Enfin, la Commission envisage des actions de recherche afin d'améliorer la sécurité et de protéger l'environnement, en rendant les navires plus sûrs et en limitant les conséquences des erreurs humaines, toujours possibles.

Dans sa résolution du 25 janvier 1993, le Conseil a présenté une proposition destinée

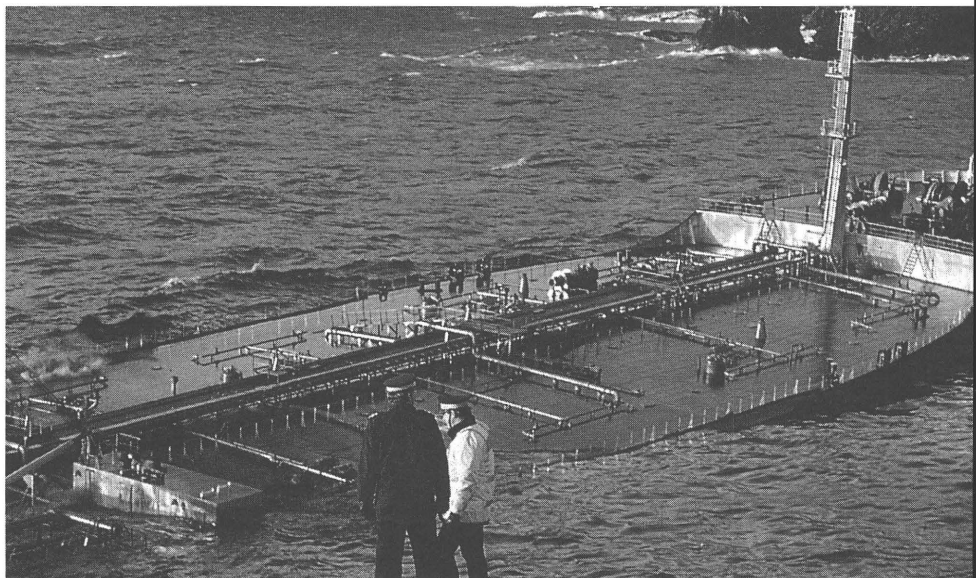
- ○ ○ avec leurs homologues des autres Etats membres. Un guide contenant toute information utile pour la participation à ce programme d'échanges, baptisé " KAROLUS ", a été mis à la disposition des participants potentiels de chaque administration dans la langue communautaire appropriée.

#### STRIDE EN WALLONIE

500 petites et moyennes entreprises wallonnes vont bénéficier des avantages du programme européen STRIDE (Initiative communautaire concernant les capacités régionales en matière de recherche, technologie et innovation).

En Wallonie, au titre des actions destinées aux zones de reconversion économique (Feder 2), seuls les bassins de Charleroi, de Liège (ainsi que quelques communes

○ ○ ○



© Wilkinson/F.S.P.

à introduire un registre européen pour les navires venant des pays de la CE, afin qu'ils puissent naviguer sous pavillon européen. Le Conseil estime également qu'il appartient à l'OMI (Organisation maritime internationale) d'examiner s'il est possible d'infliger des amendes et d'engager la responsabilité civile des pollueurs, de façon à ce que les transporteurs assument leurs responsabilités et préviennent ainsi de nouvelles catastrophes écologiques. □

# La guerre de la banane n'aura pas lieu

Un dossier complexe et délicat comme l'a déclaré René Steichen, le commissaire européen chargé de l'agriculture. Mais finalement, le règlement sur la banane a bien été adopté par les

Douze. Il concilie des intérêts et des objectifs différents: le respect du marché intérieur, les intérêts des producteurs européens et ACP, les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs et importateurs de bananes latino-américaines, les fameuses bananes dollars. Pour le consommateur, c'est clair: pas d'augmentation de prix.

C'est à la majorité qualifiée que le règlement sur la banane a été adopté. Contrairement à certaines affirmations, la tarification proposée dans le nouveau texte améliore la position européenne au GATT et les scénarios catastrophiques imaginés, notamment par les importateurs de bananes, avant la récente décision du Conseil des ministres de l'agriculture, n'ont pas tenu très longtemps.

## Production et consommation

La banane, c'est avant tout une production – 10,294 millions de tonnes en 1991 – et des pays latino-américains qui ensemble produisent 70% des bananes consommées dans le monde: Equateur (25%), Costa-Rica (16%), Colombie (12%), Honduras (8%), Panama (7%), etc. D'autres pays producteurs (5%) sont membres des ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique), pays associés à la Communauté européenne par des accords de coopération. Mais au sein de la Communauté il y a plusieurs producteurs: les Antilles françaises, les Canaries (Espagne) et Madère (Portugal). L'Europe importe 3,7 millions de tonnes/an dont 40% ont une origine communautaire.



La banane est un fruit particulièrement apprécié par le consommateur allemand (16 kg par personne en 1991), le Portugais (13 kg) et le Danois (10 kg). Le Belge quant à lui se contente de 8 kg par an.

### Impact sur les prix

Pour le commissaire européen, il y avait lieu de faire une mise au point précise sur le nouveau règlement qui impose un contingent de 2 millions de tonnes grevé d'une taxe fixée à 100 ECU/t. pour les bananes dollars. Contrairement aux affirmations répandues, ce contingent vise à préserver la part des bananes dollars dans la consommation communautaire et ne modifie pas le prix de bananes importées, même en Allemagne, pays qui bénéficie d'un accord particulier.

Et M. Steichen de préciser:

*"A tous ceux qui prédisent une forte hausse des prix des bananes dollars à la suite de la décision du Conseil, je ferai remarquer que les bananes dollars vendues dans le Benelux, où elles sont grevées d'un droit de 20%, ne sont pas plus chères que les mêmes bananes vendues sans droit de douane en Allemagne. Les prix à l'importation de ces bananes en Allemagne ont été de 503 ECU/t. en 1991 contre 424 ECU/t. + 20% dans les pays du Benelux."*

*Quant au droit de 850 ECU/t. grevant les importations allant au-delà du contingent de 2 Mio de tonnes, je dirai à ce sujet très clairement qu'il a été introduit pour éviter d'éventuels mouvements spéculatifs visant à éliminer du marché la banane ACP et la banane communautaire.*

*Toutefois, il est clair que si la consommation, les besoins réels du marché et l'évolution des prix le demandent, il y a une possibilité d'accroître les 2 Mio t. à 100 ECU/t. La Commission veillera à ce que le contingent communautaire ne fasse pas obstacle à la croissance de la consommation de bananes dans la Communauté."*

### Trois observations

Pour certains, la décision communautaire aurait des impacts exclusivement négatifs sur les producteurs latino-américains. Quelques observations s'imposent selon M. Steichen:

*"Toute augmentation de la consommation bénéficiera en premier lieu à la banane dollar, car les possibilités d'accroître substantiellement la production CE ou ACP sont plutôt réduites.*

*Quant aux aspects sociaux, j'aimerais savoir combien d'emplois supplémentaires ont été créés dans ces pays entre 1989 et 1992 lorsque la production est passée de 1,7 Mio/t. vers la CE en 1989 à 2,4 Mio/t. en 1992.*

*Quant aux prix de vente des bananes d'Amérique latine dans la CE, ils sont sans rapport*



*direct avec les prix payés aux producteurs locaux. Par rapport au prix moyen mensuel le plus bas constaté sur les marchés de gros en Allemagne au cours des années 1991 et 1992, le prix payé aux producteurs d'un pays de référence d'Amérique latine ne représente qu'à peine 5%. A titre de comparaison, le prix versé au producteur communautaire représente environ 25% du prix de gros."*

### Responsabilités

Liée contractuellement avec les pays ACP, la Communauté a décidé de respecter ses engagements. Comme l'a affirmé M. Steichen, la Communauté européenne a des responsabilités juridiques et morales vis-à-vis de ces pays.

*"Si les grandes sociétés multinationales exportatrices de bananes dollars obtenaient ce qu'elles souhaitent, ce serait la mort économique certaine pour la plupart des producteurs ACP et CE. Je ne crois pas que cela serait rendre service à la démocratie et au développement."*

### Emploi dans la CE

Le commissaire européen s'étonne par ailleurs des chiffres catastrophiques qui circulent sur les pertes d'emplois dans les ports gérant les importations de bananes.

*"Je ne vois pas très bien pourquoi la mise en place du règlement affecterait le trafic portuaire actuel d'autant que l'augmentation prévisible de la consommation devrait se traduire par un accroissement du trafic." □*

o o o avoisinantes) et la région d'Aubange au Luxembourg bénéficieront pendant 3 ans d'actions cofinancées par la Communauté européenne et la Région wallonne pour un montant total de 187 millions.

L'un des objectifs de STRIDE est d'aider les PME à acquérir ou mettre au point un procédé ou un outillage innovant, à développer des produits nouveaux ou des services afin d'assurer leur croissance dans le cadre de marchés d'avenir.

### CONSOMMATEURS: NOUVELLE AGENCE D'INFORMATION "SANS FRONTIERES"

La cinquième agence d'information aux consommateurs s'est ouverte à Aix-la-Chapelle dans la zone frontalière belgo-germano-hollandaise. Elle renseigne les consommateurs sur les nouvelles possibilités d'achats ou de placements, par exemple, que leur offre le grand marché européen. L'agence dispose de bureaux à Eupen et St-Vith et bientôt à Maastricht. Créée avec le soutien financier de la Commission européenne, l'agence est animée par des associations locales de consommateurs. Elle dispose de soeurs jumelles à Barcelone, Gronau (frontière germano-hollandaise), à Lille et à Luxembourg.

### NUCLEAIRE: UN ARRET DE LA COUR DE JUSTICE

La Cour de Justice des Communautés a donné raison à la Commission européenne qui avait sanctionné une entreprise allemande pour avoir transporté par mégarde des conteneurs d'uranium enrichi vers sa société-mère aux Etats-Unis. Le fait que l'infraction ne revêt pas un caractère intentionnel ne o o o

# Contre la fraude à la TVA

Le marché unique facilitera-t-il la fraude sur la taxe sur la valeur ajoutée? La Belgique perdrait 70 milliards de FB en recettes TVA, suite à des fraudes. Des chiffres cités mais dont la source est invérifiable. D'autres parlent d'une fraude à la TVA de 40 milliards de FB! Que penser de tout cela?



B. Despy - © Photo News

○ ○ ○ soustrait pas l'entreprise à ses responsabilités, a estimé la Cour pour qui cette infraction grave, résultant d'une série de négligences, mérite pleinement la sanction infligée par la Commission.

## EUROPE SOCIALE: LE DOSSIER DES RETRAITES

Les conditions de vie et de retraite des personnes âgées de plus de 60 ans, qui constituent actuellement le cinquième de la population de la Communauté et en représenteront le quart en l'an 2000, ont été l'objet unique d'une réunion du Conseil des

Le nouveau régime de la TVA, entré en vigueur au 1er janvier 1993, devrait, en réalité, entraîner moins de fraude. Il est vrai que, sous l'ancien régime, la fraude à la TVA sur des opérations transfrontalières était évitée par des contrôles des importations et des exportations aux frontières.

Depuis le 1er janvier 1993, de tels contrôles aux frontières ont disparu. Cela ne signifie nullement que les fraudes seront plus faciles que par le passé. Une mesure permettra de lutter efficacement contre les fraudes, à savoir des échanges de données informatisées.

Depuis quelques mois, un réseau informatique d'échange de données couvrant toute la Communauté européenne a été mis en place. C'est le Système d'Echange Informatique pour la TVA, appelé SITE (VIES en anglais).

SITE permet aux administrations fiscales de chaque Etat membre de contrôler que pour chaque livraison effectuée dans un autre Etat membre correspond dans l'Etat membre de destination une taxation effective de la TVA au moment de l'acquisition de la marchandise.

SITE est également accessible aux entreprises via les administrations. Les entreprises pourront ainsi vérifier que leur client a un numéro de TVA et que celui-ci est correct. De plus, SITE s'accompagnera d'une coopération plus poussée entre les administrations fiscales des Etats membres.

## Comité d'écoute des entreprises

Enfin, pour que le nouveau régime TVA, introduit le 1er janvier 1993, soit correctement appliqué et éventuellement corrigé s'il devait y avoir des imperfections, la Commission des CE a créé "un comité d'écoute des entreprises" dont la première réunion s'est tenue le 5 février.

Ce comité a pour tâche principale d'informer la Commission des CE sur les réactions et critiques des entreprises européennes confrontées à cette nouvelle TVA qui change leurs habitudes.

## Coût du passage au nouveau régime TVA

Certes, les habitudes ont changé, mais c'est au bénéfice des entreprises. Avant le 1er janvier 1993, le coût administratif moyen de chaque livraison s'élevait à 70 ECU.

Selon une étude réalisée au Royaume-Uni, le coût du passage au nouveau régime TVA représente une charge de 100 millions de livres en 1993, mais ce coût sera compensé par des économies de 135 millions de livres par an dès 1993. En 1994 et au-delà, ces économies se poursuivront. □



# L'Orchestre des Jeunes de la Communauté



A la fois ambassadeur de la Jeunesse et de la Communauté, l'Orchestre des Jeunes de la Communauté européenne (OJCE) est un symbole de l'Europe en formation. Sa tournée 1993 passe par Anvers. Il s'y produira le 15 avril prochain, à 20 heures au Queen Elisabeth Hall dans le cadre d'"Anvers, capitale culturelle de l'Europe". La 9ème symphonie de Mahler y sera interprétée.

Organisme privé créé en 1976, l'OJCE rassemble 140 musiciens, âgés de 14 à 23 ans, soigneusement sélectionnés chaque année parmi plus de 4.000 candidats à travers des concours qui se déroulent dans tous les Etats membres. Le choix définitif des membres de l'orchestre incombe au Directeur musical adjoint et à un jury de musiciens professionnels.

Subventionné en partie par la Communauté mais également par des gouvernements des Douze et des dons du secteur privé, l'OJCE est indépendant. Ainsi la Commission ne peut intervenir directement dans son fonctionnement. Par ailleurs, la Commission européenne considère qu'il est pas possible d'instaurer des quotas de représentants par pays. Ce ne serait ni souhaitable ni crédible et risquerait de porter atteinte à la qualité artistique de cet ensemble musical.

## Représentations

Parcourant le monde, ces représentants d'un héritage culturel et d'une vie musicale européenne récoltent des succès aussi bien en Chine qu'en Argentine ou aux Etats-Unis. Ces remarquables prestations, l'OJCE les doit aux longues heures de répétitions et à la fusion de talents individuels. Sous la direction d'éminents chefs d'orchestre –le directeur de la musique est actuellement Claudio Abbado–, de solistes célèbres et de professeurs de musique

reconnus, les jeunes artistes poursuivent leurs études musicales. Pour beaucoup, l'expérience ainsi acquise va s'avérer déterminante pour leur future carrière. Les nombreuses tournées ou les rapports entre musiciens sont autant d'instantanés privilégiés qu'ils mettront à profit quelques années plus tard lorsqu'ils intégreront des orchestres professionnels.

## Idéal

L'existence d'un tel orchestre révèle un patrimoine européen commun: la musique. C'est dans cet esprit que ces jeunes issus de diverses nations et de milieux sociaux différents véhiculent à travers l'Europe et le monde une autre image de la Communauté européenne. Car l'Europe n'est pas seulement une communauté économique, c'est aussi un idéal commun, basé sur la paix, le respect d'autrui et la tolérance.

## Informations

Si vous désirez obtenir de plus amples informations sur l'Orchestre des Jeunes de la Communauté européenne, et en particulier sur les sessions d'examen, vous pouvez vous contacter:

European Community Youth Orchestra  
6a Pont Street  
London SW1X 9EL, England  
Téléphone: 44 71 235 76 71  
Telefax: 44 71 235 73 70

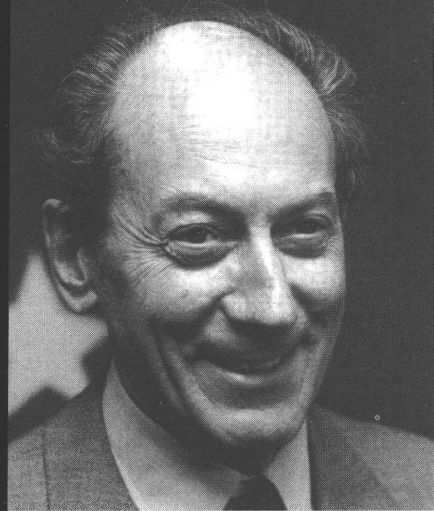
ministres des affaires sociales en janvier dernier. Pour le ministre danois, Mme Karen Jespersen, "les jeunes retraités ont un courage et un plaisir de vivre qui sont énormes: c'est pourquoi il faut les encourager s'ils souhaitent continuer à pourvoir à leurs propres besoins et les assister en même temps en leur garantissant de bonnes et décentes conditions de vie et de participation active à la société."

## EUROPOL: UN CONTROLE PARLEMENTAIRE NÉCESSAIRE

Europol, l'organe de coopération policière des Douze, a été l'objet d'un rapport rédigé par le député belge Lode Van Outrive au Parlement européen. Il réclame qu'Europol ne fonctionne plus dans le cadre de la coopération intergouvernementale, mais relève du processus législatif normal de la Communauté. Son champ d'action ne devrait d'ailleurs pas seulement se limiter à la lutte contre le trafic de stupéfiants mais aussi englober l'ensemble de la criminalité organisée y compris les délits économiques, le tout sous l'égide de la "loi européenne".

## EDUCATION: ENSEIGNEMENT INTERCULTUREL

Au moment où l'on assiste à une montée du racisme et de la xénophobie



par Raniero Vanni d'Archirafi,

membre  
de la  
Commission  
européenne

© CCE

# Espace sans frontières: une nouvelle phase

**H**istorique, la date du 1er janvier 1993 l'a été non parce qu'elle a marqué le terme du programme législatif tendant à achever le grand marché, mais parce que le processus d'intégration européenne a désormais atteint un "seuil critique" qui le rend irréversible. Comme toute entreprise humaine, celle-ci a ses insuffisances. Néanmoins, l'élimination des contrôles frontaliers a été réalisée après de longs efforts d'harmonisation. Celle-ci témoigne d'un puissant engagement politique à affronter ensemble les défis politiques et économiques communs. C'est la première fois que des Etats souverains décident d'exercer collectivement leur souveraineté pour supprimer le symbole même de cette souveraineté: les contrôles frontaliers. Peut-il y avoir meilleur signe de confiance en l'avenir?

Le succès reste, il est vrai, incomplet, puisque les contrôles d'identité sur les personnes resteront en place durant un temps que l'on espère très court. Mais tous les autres contrôles personnels disparaissent avec les restrictions touchant les biens, les services et les capitaux. L'achèvement du marché unique promet des avantages importants aux consommateurs et aux citoyens de la Communauté; il ouvre de nouvelles possibilités de faire des affaires dans toute la CE. Beaucoup d'énergie sera, certes, encore nécessaire pour en récolter tous les fruits. L'un des premiers gestes de la nouvelle Commission a été de marquer sa détermination à faire du marché intérieur une réussite. Celle-ci requiert la mise en oeuvre d'une stratégie fondée sur quelques grands axes.

## Appliquer les règles du jeu

Le maître-mot, c'est la mise en application. Il faut s'assurer que les Etats membres transposent la "législation 1992" dans leurs lois nationales chaque fois que c'est nécessaire. Une vigilance constante doit aussi garantir que cette législation est respectée par les autorités nationales et locales, les entreprises et les individus. La Commission sera en première ligne à cet égard. Des procédures d'infraction seront lancées à l'encontre des Etats membres qui prendraient du retard dans l'application des règles du marché unique. Faut-il leur rappeler que de tels retards pénaliseraient leurs propres entreprises, que distanceraient des concurrents plus aptes à saisir les nouvelles occasions? Les progrès vers le marché intérieur ont été rendus

possibles parce qu'on a enfin accepté que le pays d'origine contrôle la conformité des produits et services au regard de la législation communautaire ou nationale. C'est notamment le cas pour les services financiers, les spécifications techniques, la législation vétérinaire et phytosanitaire. Ces nouvelles méthodes ne s'enracineront que si chaque Etat membre peut compter sur ses partenaires pour appliquer et faire appliquer pleinement les règles prescrites. Cette confiance mutuelle requiert une connaissance des structures administratives des partenaires, l'existence de mécanismes d'alerte rapide et de procédures permettant de traiter sans délai les difficultés que peut susciter le passage au nouveau système. Le Comité consultatif du marché intérieur récemment créé fournit un cadre pour résoudre de tels problèmes. Le bon fonctionnement d'autres dispositions nouvelles, tel le régime transitoire de TVA, requiert lui aussi une coopération étroite entre la Commission européenne et les Etats membres. L'existence de moyens de communication et de coopération entre les administrations nationales est donc vitale; des ressources devront être dégagées pour gérer la nouvelle réglementation et promouvoir la coopération et la confiance entre les Etats membres.

## Communiquer et informer

Le marché intérieur deviendrait une des plus grandes occasions manquées de l'histoire si les entreprises et les citoyens ne prenaient pas conscience de son riche potentiel et ne comprenaient pas le nouveau cadre légal. La diffusion d'une information bien à jour et facile à comprendre est donc cruciale aux yeux de la Commission. Celle-ci souhaite développer les banques de données existantes, accroître la connaissance des mesures nationales d'application et accélérer la codification de la législation communautaire. Une plus grande attention doit être accordée aux actions complémentaires susceptibles d'aider les entreprises et les citoyens à mettre pleinement à profit les chances du marché unique. Ainsi de la formation de réseaux transeuropéens ou des mesures de soutien aux PME. L'introduction d'une monnaie unique sera le couronnement du marché intérieur. Et le bon fonctionnement du marché intérieur ouvrira la voie à de nouveaux progrès vers l'Union économique et monétaire et vers l'Union européenne. □



## décisions

### Contrôle des produits venus d'ailleurs

Aux frontières extérieures de la Communauté européenne, les douaniers d'un Etat membre peuvent suspendre le dédouanement et faire intervenir des experts d'une autre administration s'ils ont des doutes quant à la sécurité de produits importés de pays extérieurs à l'Europe des Douze. Les ministres des Douze ont adopté le 8 février 1993 un règlement ("loi européenne") qui établit des contrôles communautaires de sécurité remplaçant les vérifications aux frontières intérieures de la Communauté. Il s'agit de s'assurer que les marchandises du reste du monde ne présentent pas de danger pour la santé et la sécurité et qu'elles sont conformes aux normes communautaires – ou, à défaut, nationales. La nouvelle "loi" s'applique d'abord à une liste de produits qui comprend notamment les jouets, les denrées alimentaires et les produits pharmaceutiques. Par la suite, elle intéressera d'autres catégories, à mesure que de nouvelles normes européennes entreront en vigueur. □

### Le sort des déchets en est jeté

Les déchets resteront sous bonne garde dans le grand marché: les ministres des Douze ont adopté le 2 février 1993 un règlement qui crée un régime spécial afin de protéger l'environnement. Ce régime fait une exception au principe de libre circulation: il prévoit de valoriser les déchets plutôt que de les détruire et, s'il faut les éliminer, de le faire le plus près possible du lieu de "production". Chacun des Douze pourra interdire l'entrée de déchets destinés à l'élimination et provenant d'autres pays de la Communauté; pour les déchets à valoriser, il faudra l'accord des autorités nationales intéressées et un contrat entre expéditeur et destinataire. Le commerce des déchets avec des pays extérieurs à la Communauté sera interdit. □

### Assurances: accords admis sous conditions

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1993 et jusqu'en 2003, quatre types d'accords entre compagnies d'assurances opérant dans le grand marché seront admis sous certaines conditions: la Commission européenne a annoncé le 19 janvier 1993 qu'elle avait adopté un règlement exemptant ces accords de l'interdiction de principe prévue par le Traité de Rome, la "constitution européenne". Certains de ces accords permettent aux futurs assurés de mieux comparer les offres des diverses compagnies: ceux qui mettent au point des conditions ou des clauses type. D'autres accords améliorent la connaissance des risques par les compagnies et leur répartition entre assureurs: c'est le cas des études statistiques facilitant le calcul des primes, des groupements destinés à couvrir des risques extraordinaires, et enfin de la coopération entre compagnies mise sur pied pour évaluer les équipements de sécurité des assurés. Tous ces accords devront quand même respecter certaines disciplines pour bénéficier de la nouvelle "loi européenne". □

## initiatives

### Relance: premiers prêts en mars ou avril

Les premiers prêts de la relance économique décidée par les Douze en décembre, au Conseil européen d'Edimbourg, pourraient être signés en mars ou en avril: c'est ce qu'a indiqué le 28 janvier 1993 le Président de la Banque européenne d'investissement (BEI), Ernst-Günther Bröder. Il s'agirait de prêts octroyés par le "mécanisme temporaire" de 5 milliards d'ECU (1 ECU = 40 FB) destinés à accélérer le financement de grands équipements, notamment dans les transports, l'énergie et la protection de l'environnement. Quant au Fonds européen d'investissement, qui offrira des garanties à des pro-



Didier Lebrun - © Photo News



jets d'équipements publics, mais aussi à des investissements privés, en particulier de petites et moyennes entreprises, il pourrait commencer à fonctionner au début de 1994, selon M. Bröder. Le 12 janvier 1993, la Commission européenne a présenté aux Douze les propositions qui doivent leur permettre de décider – à l'unanimité – la participation du budget européen et de la BEI au nouveau Fonds, doté de 2 milliards d'ECU. Au moins 60 à 70 banques contribueront également au capital du Fonds. Le soutien aux PME n'est pas une nouveauté pour la BEI: en 1992, sur un total de 16,1 milliards d'ECU prêtés dans la Communauté, 2,1 milliards l'ont été à des PME – au nombre de 7.223 – par l'intermédiaire de banques établies dans les douze pays membres. Quelque 60 % de ces prêts ont bénéficié à des PME situés dans des régions à problèmes et plus d'un milliard d'ECU a été accordé à des entreprises de moins de 50 salariés. □

### Pâtes et médicaments

Depuis la fin de 1992, les pâtes à base de blé tendre et de mélanges de blé dur et de blé tendre fabriquées dans d'autres pays de la Communauté européenne peuvent être vendues sans encombre en Italie, malgré une loi nationale qui réserve le marché italien aux pâtes à base de blé dur. Les autorités italiennes ont adopté une circulaire demandant à leurs fonctionnaires de respecter le principe européen de la libre circulation en attendant la modification de la loi en cause. L'Italie a ainsi mis en pratique deux arrêts de la Cour de justice de la Communauté. La Commission européenne a donc pu annoncer, le 8 janvier 1993, la fin de la procédure d'infraction lancée contre ce pays. La Commission a annoncé le même jour la clôture d'une autre procédure du même genre, contre l'Allemagne cette fois. Ce dernier Etat réclamait aux importateurs autres que les distributeurs officiels des certificats de conformité pour des médicaments déjà autorisés en Allemagne et provenant d'autres pays de la Communauté. Là aussi, pour se mettre en règle, les autorités allemandes ont émis une circulaire, avant même de modifier la loi contestée. Cette solution préconisée par la Commission, est de plus en plus souvent utilisée pour assurer la libre circulation des marchandises dans le grand marché. □

### Bilan: 95% des "lois" et 3 libertés sur 4

Au 5 février 1993, près de 95% des mesures contenues dans le "Livre Blanc" sur l'achèvement du marché intérieur européen étaient acquises. Sur un total de 282 mesures, 261 avaient été adoptées définitivement et 3, approuvées par les ministres des Douze, devaient encore passer devant le Parlement européen avant l'adoption finale; cela donne un total de 264. Parmi ces mesures et "lois européennes", 257 s'appliquent déjà en principe et 213 d'entre elles exigent une transposition dans les législations des Douze. Certes, seulement 95 de ces "lois" ont été transposées dans tous les pays de la Communauté sans exception; mais 80% des mesures nationales de transpositions ont déjà été prises, ce qui représente un progrès par rapport à 1992. Parmi les Douze, c'est toujours le Danemark qui bat le record des transpositions, avec 92%, devant l'Italie (87%), le Royaume-Uni (86%) et la Belgique (85%). La dernière est la Grèce avec 72%, les autres pays se situant entre 74 et 82%. Quant aux 4 libertés de circulation promises par le projet de grand marché, trois sont à peu près réalisées: celles des marchandises, des services et des capitaux; la quatrième, celle des personnes, se fait toujours attendre. Voilà le bilan que la CE a présenté aux ministres des Douze le 8 février 1993. □



### La Finlande partagée sur l'adhésion

Le ministre finlandais du commerce extérieur, Pertti Salolainen, s'est déclaré, le 18 janvier 1993 à Helsinki, en faveur d'une monnaie européenne forte, qui ne laisserait pas "les spéculateurs spéculer une semaine sur deux contre les monnaies nationales faibles". La Finlande est candidate à l'adhésion à la Communauté européenne; les négociations ont été ouvertes officiellement le 1er février 1993, de même qu'avec l'Autriche et la Suède. De leur côté, les agriculteurs finlandais réclament des exemptions permanentes par rapport à la politique agricole de la Communauté: le président de leur confédération "MTK", Heikki Haavisto, l'a annoncé le 21 janvier 1993. Quant aux opposants farouches à l'adhésion, ils s'organisent: ainsi 400 personnes ont manifesté le 1er février à Helsinki contre l'entrée du pays dans la Communauté et l'organisation Vapaa Suomi (Libre Finlande) avait recueilli à la même date environ 145.000 signatures contre l'adhésion de la Finlande. □

### En bref

- **Le ministre des affaires étrangères de Slovaquie**, Miroslav Galuska, a exprimé, le 31 janvier 1993, le désir de son pays d'adhérer très bientôt à l'Association européenne de libre-échange, qui regroupe sept pays d'Europe occidentale, la plupart candidats à l'adhésion à la Communauté européenne. M. Galuska envisage l'adhésion de son pays vers l'an 2000.
- **Le Parlement islandais a ratifié** le 12 janvier 1993 l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) conclu entre la Communauté européenne et les pays de l'Association européenne de libre-échange (Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède et Suisse). Tous les pays de l'Association ont maintenant ratifié l'EEE, sauf la Suisse, qui l'a rejeté par référendum en décembre dernier. □

### Europartenariat: de Bari à Lille...

Les 17 et 18 juin prochains, 420 petites et moyennes entreprises du Nord et Nord-Est de la France – Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardenne et Lorraine – accueilleront à Lille des entreprises de toute la Communauté européenne, ainsi que des pays de l'AELE, d'Europe centrale et orientale et du pourtour méditerranéen. On attend en tout près de 2.000 participants. Cet Europartenariat, le huitième réalisé à l'initiative de la Commission européenne, sera le premier de "l'après-1992". A l'heure de l'Europe sans frontières, l'établissement de partenariats équilibrés et mutuellement profitables permet aux PME d'être présentes et actives sur l'ensemble du grand marché européen.

Fidèle à son objectif de développement régional par la coopération entre entreprises, "Europartenariat France Nord-Est" constitue une nouveauté quant au choix des régions bénéficiaires. Alors que les sept initiatives précédentes s'étaient concentrées sur des régions souffrant de handicaps structurels de développement, cette huitième opération intéresse des PME de régions qui ont fait face à d'importants défis de reconversion industrielle et qui recherchent aujourd'hui une diversification, de nouveaux créneaux, de nouveaux débouchés.

Les PME qui participeront à l'"Europartenariat" à Lille sont en majorité de petites entreprises (près de 68 % ont moins de 50 employés); elles représentent les secteurs traditionnels de l'industrie: 19 % pour la transformation des métaux et la mécanique de précision, 16% pour la machine-outil et les équipements industriels, 12% pour le bois et l'ameublement, 10 % pour l'agro-alimentaire.

Le profil de chaque entreprise sélectionnée et son projet de coopération ont été décrits dans un catalogue qui sera disponible en français, anglais, allemand, italien et espagnol début mars. Pour obtenir le catalogue, des informations ou des

conseils, un réseau de consultants spécialisés est à votre disposition:

**Belgique: Mr. Jos Helsen, Mr. Ivo Peeters**  
Gom Vlaams Brabant

Toekomststraat 36-38 - 1800 Vilvoorde

Tél: [32-2] 251 51 71 - 251 44 79

Fax: [32-2] 252-45-94

**Mme Corinne De Rycker**

SOCRAN - Parc Scientifique de Recherche  
du Sart Tilman - Ave Pré-Ally - 4031

Angleur - Tél: [32-41] 67 83 34 & 33 11

Fax: [32-41] 67 83 00. □

### MED-Invest: développer les PME du pourtour méditerranéen

Favoriser le rapprochement et la coopération des PME et des organismes professionnels dans les pays méditerranéens n'appartenant pas à la Communauté européenne - Algérie, Chypre, Egypte, Israël et territoires occupés, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie: tel est le but de MED-Invest. Ce nouveau programme, doté de 10 millions d'ECU pour deux ans, contribuera à promouvoir dans ces pays un environnement favorable au développement des PME et à l'accroissement de leur capacité concurrentielle. Dès le début 1993, des projets pilotes seront lancés dans divers domaines: développement de réseaux de recherche de partenaires, mise en place de programmes de rencontres directes d'entrepreneurs en Europe et dans les pays méditerranéens, formation, conseil, financement des investissements, accès aux technologies nouvelles, modernisation, valorisation des ressources humaines...

Chaque action sera mise en oeuvre par un réseau d'opérateurs comprenant des entreprises ou des organismes professionnels de la Communauté et des pays méditerranéens. C'est ainsi que les instruments et les réseaux qui ont déjà fait leurs preuves pour multiplier les contacts dans la Communauté européenne seront élargis aux pas du pourtour méditerranéen: "Europartenariat" avec des "Med-Partenariat", "Interprise" avec "Med-Interprise", le BC-NET (Business Cooperation Network) et le BRE (Bureau de Rapprochement des Entreprises). □



© Photo News

# Le citoyen européen retraité

**Profiter de sa pension de retraite dans un autre Etat membre... Cette question soulève régulièrement des problèmes et suscite des réflexions. Examinons-en trois ci-après.**

## Discrimination dans l'âge de la retraite?

La différence entre les hommes et les femmes dans l'âge de la retraite est parfois ressentie comme une mesure discriminatoire, mais en faveur des femmes. Certaines femmes pourtant ne partagent pas ce point de vue, et le droit européen peut en témoigner. Quoi qu'il en soit, conformément au règlement n°79/7 du Conseil du 19 décembre 1978, les Etats membres fixent librement l'âge d'admission à la retraite et les conséquences qui en résultent sur le versement des pensions de vieillesse et des autres prestations. Une "recommandation" du Conseil des Communautés européennes de 1982 plaide pour une égalité totale, mais elle n'a pas de caractère contraignant. En d'autres termes, une disposition nationale admettant les femmes à la retraite dès l'âge de 60 ans, et les hommes à 65 ans seulement, ne serait pas en contradiction avec le principe du droit européen énoncé à l'article 119 du traité CEE relatif à l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail.

Toutefois, la compétence des Etats membres se limite à la détermination de l'âge de la retraite, mais ne s'étend pas au calcul du montant de la pension, qui doit être le même pour les hommes et les femmes. C'est pourquoi l'idée d'un régime de pension offrant une certaine souplesse dans l'âge d'admission à la retraite, comme en Belgique, ne serait pas contraire au droit européen, pourvu qu'une autre méthode de calcul des prestations soit utilisée: en 45èmes pour les hommes et en 40èmes pour les femmes.

## Libre circulation des retraités

Quiconque, dans la Communauté, a exercé une activité salariée ou non peut, à l'âge de

la retraite, s'installer dans un Etat membre de son choix. Ce dernier est tenu de délivrer un permis de séjour si l'intéressé est en mesure de prouver qu'il dispose de moyens financiers suffisants garantissant qu'il ne devra pas faire appel à l'assistance sociale de l'Etat membre et, en outre, qu'il est titulaire d'une assurance maladie. Le droit de séjour est également reconnu au conjoint, ainsi qu'aux descendants et ascendants qui sont à la charge du retraité et de son conjoint.

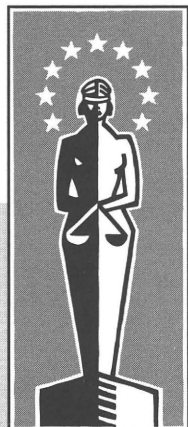
Le droit de séjour est attesté par la délivrance d'un permis d'une durée de validité pouvant être limitée à 5 ans, mais avec possibilité de renouvellement. Les Etats membres qui l'estiment nécessaire peuvent exiger qu'après les deux premières années de séjour, le permis soit revalidé.

## Pré-retraite

Une personne pré-retraîtée peut en principe faire valoir son statut pour solliciter un droit de séjour dans un autre Etat membre. Mais les choses ne sont pas aussi simples car la pré-retraite n'est pas considérée comme une retraite. La Cour de justice a pris clairement position sur ce point (arrêt du 5 juillet 1983 dans l'affaire 171/82). Un Etat membre qui doit servir des prestations à une personne pré-retraîtée peut exiger que celle-ci soit domiciliée sur son territoire et donc refuser de lui verser quoi que ce soit (arrêt du 28 novembre 1991, affaire C 198/90). La Commission européenne a proposé, en 1980, une initiative visant à permettre à l'intéressé de conserver le bénéfice de la pré-pension en cas de transfert du domicile dans un autre Etat membre. Mais cette initiative en est toujours au stade de projet.

Et nous sommes déjà en 1993... □

*Jan Van hoof*



F. Point

### EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14h à 18h.

Toute demande d'information écrite peut être adressée à:

**EURODROIT**  
rue Archimède 73  
1040 Bruxelles.

Entretiens individuels sur rendez-vous.

# au jour le jour

## 15 février - UEM

Sur proposition de la Commission et du comité monétaire, les Douze sont invités à prolonger jusqu'à la fin 1996 les programmes de convergence nécessaires au projet d'Union économique et monétaire que les Etats membres ont soumis à Bruxelles.

## 18 février - TRIBUNAL

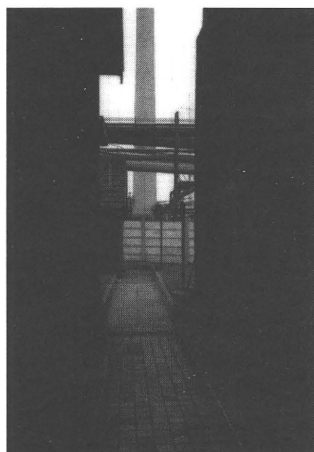
Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU s'accordent sur un texte décidant la création d'un tribunal international pour juger les personnes responsables de violations graves du droit humanitaire international dans l'ex-Yougoslavie après le 1<sup>er</sup> janvier 1991.

## 19 février - TVHD

Déclarations de M. Martin Bange-  
mann, vice-président de la Commission chargé de la politique industrielle sur la réorientation des aides européennes à la télévision haute définition.

## 22 février - AIRBUS

Le président Clinton accuse le consortium industriel européen Airbus de concurrence déloyale.



© Jean-Marc Vantournhout

## 25 février - ACIER

Réunion à Bruxelles des ministres des Douze pour étudier le plan triennal (1993-1995) de restructuration de la sidérurgie européenne. Ils décident de réduire la production pour faire face à la chute de la demande, aux surtaxes américaines à l'importation et pour redresser les prix. Ce programme entraînerait la suppression de 50.000 emplois en trois ans.

## 25 février - PECHE

Les directeurs européens de la pêche se mettent d'accord sur le principe d'un prix minimum à l'importation pour le cabillaud, l'aiglefin, le lieu noir, le merlu et la lotte dans la Communauté européenne.

## 1<sup>er</sup> mars - CEFTA

Entrée en vigueur de l'accord centre-européen de libre-échange (CEFTA) entre la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie.

## 2 mars - ISRAEL

Réunion à Bruxelles CEE/Israël pour étudier la réactualisation de l'accord de coopération qui existe depuis 1975.

## 8 mars - GATT

Réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté qui examine l'approbation de l'accord sur les oléagineux CEE/USA. La France décide d'utiliser son droit de veto si l'examen de l'accord est maintenu. □

◦ ◦ ◦ en Europe, le Parlement européen a élevé la voix pour réclamer une meilleure intégration des enfants d'immigrés dans les systèmes scolaires de la Communauté. Antonio Ruberti, le nouveau commissaire européen responsable de la politique de recherche, a d'ores et déjà indiqué que la Commission allait proposer un code de conduite aux établissements d'enseignement de la Communauté pour les aider à lutter efficacement contre le racisme et assurer la promotion de la diversité des langues et des cultures. □

## publications

La publication suivante est disponible auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes 73, rue Archimède, 1040 Bruxelles.

• **COURRIER ACP-CE,**  
n°137, Janvier Février 1993

• **7 erreurs à ne plus commettre sur la Commission européenne,** dépliant édité par le Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes.

## Le paquet Delors II ou le financement futur de la CE

○ Pour financer ses politiques la Communauté doit disposer d'un budget (ressources et dépenses) adéquat. C'est pourquoi, en décembre 1992, le Conseil européen d'Edimbourg a adopté les principes du financement futur de la Communauté (connu sous le vocable de "Paquet Delors II") pour la période allant de 1993 à 1999.

### RECETTES

Les plafonds annuels des ressources propres (TVA, droits de douane et prélèvements agricoles, ressource fondée sur le PNB et cotisation sucre et isoglucose) pour les crédits de paiements, fixés à 1,20% du PNB de la Communauté pour 1993, atteindront 1,27% en 1999. La création d'une cinquième ressource est actuellement à l'étude. Les recettes passeront ainsi de 66 milliards d'ECU (1992) à 84 milliards en 1999.

### DEPENSES

Fondées sur un niveau permettant des politiques communautaires appro-

priées, les dépenses pour la période 1992-1999 devraient être ventilées de la manière suivante:

• **Agriculture:** les dépenses consacrées au secteur agricole progresseront de 35,2 milliards d'ECU (prix 1992) à 38,3 en 1999.

En cas de besoin, et pour financer la nouvelle politique agricole commune, le conseil des ministres pourrait prélever sur les réserves les sommes nécessaires.

• **Actions structurelles:** progressant de 21,2 milliards à 30 milliard d'ECU (1993-1999), ces engagements destinés à renforcer la cohésion économique et sociale représentent un

◦ ◦ ◦



## Les Midis de l'Europe



Robert Schuman

Je souhaiterais  
en savoir plus  
sur la  
Communauté  
européenne!  
Voici l'occasion...

■ la Communauté européenne vous ouvre ses portes le mercredi 5 mai et le mercredi 2 juin 1993 à 12 h 30.

*Après une brève introduction sur l'actualité européenne, il vous sera loisible de poser des questions à des représentants des institutions européennes.*

■ Le Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes vous attend le mercredi 5 mai ou le mercredi 2 juin prochains à 12h 30

*Au 73 de la rue Archimède à 1040 Bruxelles. Une documentation de base sera à votre disposition.*

Si vous êtes intéressés, veuillez téléphoner afin de confirmer votre présence: 02/295 38 44

"Il faut que chacun se pénétré de cette conviction que nous avons besoin les uns des autres, sans distinction du rang et de la puissance dont nous disposons.

Nos moyens propres ne sont plus à l'échelle de nos besoins. C'est une vérité amère, mais nous n'avons pas le droit de nous la dissimuler."

TABLEAU DES PROSPECTIVES FINANCIERES 1993-1999	Année	Montant (millions d'ECU - Prix 1992)
• Crédit d'engagements (millions d'ECU- Prix 1992)	1993	69.177
	1994	69.944
	1995	72.485
	1996	75.224
	1997	77.989
	1998	80.977
	1999	84.089

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes.

73, rue Archimède  
1040 Bruxelles  
Tél.: (02) 295 38 44

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication

© CECA-CEE-CEEA - Bruxelles-Luxembourg 1993  
CC-AH-93-003-FR-C

design by Signé Lazer

montant cumulé de 176 milliards d'ECU, soit une moyenne de 25 milliards par an pour cette période. Elle est à comparer à la moyenne de 13 milliards de 1988 à 1992 (tous les chiffres sont en prix constants de 1992).

• **Fonds de cohésion:** conformément à Maasticht de nouvelles ressources budgétaires s'élevant à 15,15 milliards d'ECU seront réparties entre les quatre pays de la Communauté dont le PNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne communautaire (Espagne, Grèce, Irlande, Portugal) à condition qu'ils mettent en place des programmes de convergence économique destinés à leur permettre d'intégrer la troisième

phase de l'Union Economique et Monétaire, celle de la monnaie unique.

• **Fonds structurels:** le soutien financier de la Communauté, organisé par les fonds structurels aux zones industrielles en déclin ainsi qu'au développement rural, est en hausse: il passera de 19,7 à 27,4 milliards d'ECU entre 1993 et 1999.

• **Politiques internes:** les dépenses consacrées aux politiques dites internes (recherche, mise en place de grands réseaux de transport et de télécommunication) évolueront de 3,9 milliards d'ECU à 5,1 milliards en 1999.

• **Politiques externes:** les crédits réservés aux actions extérieures de la Communauté (aide aux pays d'Eu-

rope centrale et orientale, à l'ex-URSS, aides d'urgence par exemple), compte tenu de l'évolution des priorités de la Communauté et sa volonté de maintenir un équilibre approprié dans la répartition géographique de ses engagements ne devraient pas dépasser les 4,4 milliards d'ECU en 1993 et les 6,2 milliards en 1999 (marges de manoeuvre pour les aides d'urgences et Fonds de garantie des prêts compris).

• **Dépenses administratives:** les ressources disponibles au titre des dépenses administratives des institutions de la Communauté ne dépasseront pas les 3,2 milliards d'ECU en 1993 et les 3,9 milliards en 1999. □